



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Application idéologique de la continuité écologique

Question écrite n° 9579

Texte de la question

M. Julien Guibert attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les effets délétères d'une application dogmatique du principe de continuité écologique dans les cours d'eau, en particulier dans le département de la Nièvre. Au nom de la directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'Union européenne et dans le cadre d'une lecture technocratique de la « continuité écologique », les administrations chargées de l'environnement imposent ou incitent fortement à la suppression de seuils, de barrages, de biefs et de retenues pourtant indispensables au fonctionnement des moulins à eau. Ces ouvrages, souvent pluriséculaires, font partie intégrante du patrimoine hydraulique, historique et paysager des territoires ruraux. Leur disparition contribue à la perte d'identité locale, à la déstabilisation des milieux aquatiques, à l'assèchement de zones humides et à une moindre résilience face aux périodes de sécheresse. Par ailleurs, la suppression systématique des étangs, digues et biefs prive les milieux aquatiques de zones refuges essentielles en période d'étiage. Ces ouvrages permettent le maintien de poches d'eau lorsque le débit des ruisseaux devient insuffisant, assurant ainsi la survie de nombreuses espèces aquatiques. Leur disparition accélère l'assèchement de cours d'eau déjà fragilisés par les évolutions climatiques, aggravant la mortalité piscicole, la perte de biodiversité et les déséquilibres écologiques. Cette tendance inquiétante souligne l'urgente nécessité de conserver les infrastructures existantes, qui jouent un rôle tampon en période de stress hydrique. Cette politique, prétendument écologique, vise en réalité un retour à un état supposé « naturel » des rivières, c'est-à-dire à une nature déshumanisée, antérieure à toute activité humaine. Elle sacrifie le bon sens, l'équilibre des écosystèmes aménagés et le savoir-faire des générations passées à une vision fantasmée de la nature. Le biologiste Christian Lévêque, dans son ouvrage *La biodiversité avec ou sans l'homme*, dénonce cette idéologie qui, sous prétexte de protéger l'environnement, finit par éradiquer toute trace de l'intervention humaine dans le paysage, y compris lorsqu'elle fut bénéfique et harmonieuse. Alors que les moulins pourraient contribuer à la transition énergétique locale, à la régulation hydraulique, au maintien de la biodiversité ordinaire et à la revitalisation rurale, leur destruction apparaît incompréhensible, voire contre-productive. Il lui demande donc si elle envisage une réorientation claire de la politique de continuité écologique, afin de concilier les objectifs environnementaux avec la préservation du patrimoine, des usages traditionnels de l'eau et de la mémoire des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Julien Guibert](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9579

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2025](#), page 7663